

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 021-212105019-20241001-D2024_054-DE



Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-054

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX - M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yves COURTOT - Mme Nicole Fillon - M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Jérémie BARDET - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : Néant

Étaient excusés : Mme Karine BASSARD - Mme Sabrina MARKOWIAK - Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Karine BASSARD à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : ETUDE CHAPELLE NOTRE-DAME-TROUVEE – SOLLICITATION DE FINANCEMENT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR

Considérant que le programme « Petites Villes de Demain » est un dispositif national qui vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants exerçant une fonction de centralité au sein du territoire qui les environne et connaissant des fragilités d'ordre démographique, économique et social;

Vu la délibération 2020-085 portant candidature au dispositif « Petites Villes de Demain » ;

Vu la décision de l'Etat du 14 décembre 2020 de retenir la candidature de la ville de Pouilly-en-Auxois ainsi que treize autres communes de Côte-d'Or ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 021-212105019-20241001-D2024_054-DE



Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-054

Vu la délibération 2021-042 du Conseil Communautaire autorisant le Président de la communauté de communes à signer la convention d'adhésion au programme ;

Vu l'arrêté n°2023-018 du 28 mars 2023 approuvant la convention cadre pluriannuelle valant opération de revitalisation du territoire ORT ;

Vu la délibération n°2024-045 du 25 juillet 2024 relative à l'attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour le projet de réfection de la chapelle Notre-Dame-Trouvée ;

Considérant que pour mettre en œuvre le premier marché subséquent de l'accord cadre qui concerne le diagnostic, la commune sollicite des financements auprès de la DRAC, du Conseil départemental de la Côte-d'Or et de la Banque des Territoires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 15 voix) de :

1) SOLICITER le soutien financier de la Banque des Territoires via l'intermédiation des crédits par le Conseil départemental de la Côte-d'Or en faveur de l'ingénierie à hauteur de **9 750 €** et l'aide du Conseil départemental de la Côte-d'Or au titre du « *soutien à la réalisation d'étude en faveur de l'innovation et de la revitalisation des centres-bourgs* » à hauteur de **4 875 €** ;

2) DEFINIR le plan de financement du projet comme suit :

Aide concernée	Montant de la dépense éligible retenu	Pourcentage par rapport à la dépense éligible retenu	Montant de l'étude	Pourcentage global du projet	Montant de l'aide sollicité
Subvention du Conseil départemental	30 000 €	16,25 %	48 750 €	10 %	4 875 €
Subvention de la Banque des Territoires	48 750 €	20 %		20 %	9 750 €
Subvention aux études et travaux sur monuments historiques - DRAC	48 750 €	50 %		50 %	24 375 €

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 021-212105019-20241001-D2024_054-DE



Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-054

Autofinancement	48 750 €	20 %		20 %	9 750 €
-----------------	----------	------	--	------	---------

3) AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagements relatifs à cette demande, dont le conventionnement avec la Banque des Territoires ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :
M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 021-212105019-20241001-D2024_054-DE



Séance du 01 octobre 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-054

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*